

C'EST L'HEURE  
DU GOÛTER ?



# COMMENT LE BRACELET EST DEVENU UN BOULET

**Kafkaïen.** La gestion des bracelets électroniques submerge la justice. Enquête.  
- Par Marc Leplongeon

**Pistés.** Les Dalton de Morris revisités par Dusault.

## SOCIÉTÉ COMMENT LE BRACELET EST DEVENU UN BOULET

Lorsque l'épaisse silhouette de Cédric V.\* se dessine enfin sur un quai de la gare de Lyon, ce 24 juin 2015 à midi, les enquêteurs lâchent un long soupir de soulagement. La Sous-direction antiterroriste avait reçu un tuyau, la veille, selon lequel l'islamiste de 24 ans s'apprêtait à partir faire le djihad en Syrie. Dans le téléphone portable du jeune homme, des photos d'égorgement téléchargées quelques heures plus tôt sur Facebook. Surtout, au fond de son sac, les enquêteurs mettent la main sur... une scie à métaux. Cédric V. avait la ferme intention de découper au plus vite son bracelet électronique, cette petite tige noire en Kevlar solidement nouée autour de la cheville qui lui interdisait de sortir de son domicile plusieurs heures par jour. Comme Adel Kermiche, l'un des auteurs de l'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 26 juillet, Cédric avait été mis en examen pour une affaire de terrorisme. Et, comme lui, il avait réussi à convaincre les juges de sa volonté de se réinsérer et d'être placé sous bracelet électronique en attendant son procès. Cédric ne se montrera sous son vrai jour qu'un an plus tard, au printemps 2016. Jugé devant la XVI<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, il y apparaîtra complètement fanatisé, refusant de comparaître devant un pays «laïque»

et «*démocratique*». Un gros mot dans sa bouche.

Mis en débat à l'Assemblée nationale en 1997, le bracelet électronique est aussitôt qualifié par les communistes de «*boulet des temps modernes*». Près de vingt ans plus tard, on ne sait plus si le boulet est celui du condamné ou celui de l'administration : 10 355 condamnés portaient un bracelet au 1<sup>er</sup> août 2016, ce qui en fait l'aménagement de peine le plus souvent prononcé par les juges. Les politiques voient en lui un outil efficace contre la récidive et pour la réinsertion des condamnés, ces derniers exécutant leur peine au sein de la société. Autre avantage : son coût, bien moins élevé qu'une journée en détention. Mais les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), chargés du suivi des condamnés, n'ont jamais été dotés à la hauteur de la tâche. Alors que les CPIP suivent une moyenne comprise entre 50 et 70 dossiers en Allemagne, et 30 au Canada, les effectifs de chaque CPIP en France dépassent régulièrement... 120 personnes ! Des chiffres inouïs, qui justifient une grogne générale : «*Le bracelet électronique est devenu une mesure de gestion du flux carcéral*», peste un conseiller du sud de la France. Un autre renchérit : «*On croule sous la paperasse administrative. Même si les "placés" sont de bonne foi, nous devons tout vérifier : qu'un bouchon sur la route a bien retardé l'un*

## SOCIÉTÉ COMMENT LE BRACELET EST DEVENU UN BOULET

*d'eux qui allait chercher son gosse à l'école; qu'un travailleur inscrit en agence d'intérim a bien reçu une mission au dernier moment sans qu'il ait pris le temps de nous prévenir. Tout cela nous prend un temps fou.»* Le problème du moment ? Les chauffeurs VTC sous bracelet électronique. Si Uber, LeCab et compagnie sont de grands pourvoyeurs d'emplois, gérer l'emploi du temps des chauffeurs peut vite devenir un calvaire pour les travailleurs sociaux...

Ce jeudi matin d'août, Nicolas Maury, vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Evry, jauge ainsi d'un air résigné la liasse de papiers qui lui fait face. Une pile vertigineuse trouvée par le juge à son retour de vacances. Car à Evry, comme partout en France, les professionnels chargés du suivi des bracelets électroniques communiquent encore par... fax ! De quoi décimer chaque année quelques parcelles de forêt, à en croire Philippe Vafiades, chef du pôle Placement sous surveillance électronique (PSE) à la direction interrégionale d'Ile-de-France. C'est ici, dans cette petite maison de Fresnes où les ramettes de papier s'entassaient dans les couloirs, que 12 surveillants se relaient nuit et jour pour garder un œil sur les 1 800 bracelets électroniques de la région. Le rythme est infernal : « *Lors des pics d'activité, nous recevons entre*

MARC OLLIVIER / OUEST FRANCE / MA XPPP



**29 822**

C'est le nombre total de placements sous surveillance électronique prononcés par les juges en 2015.

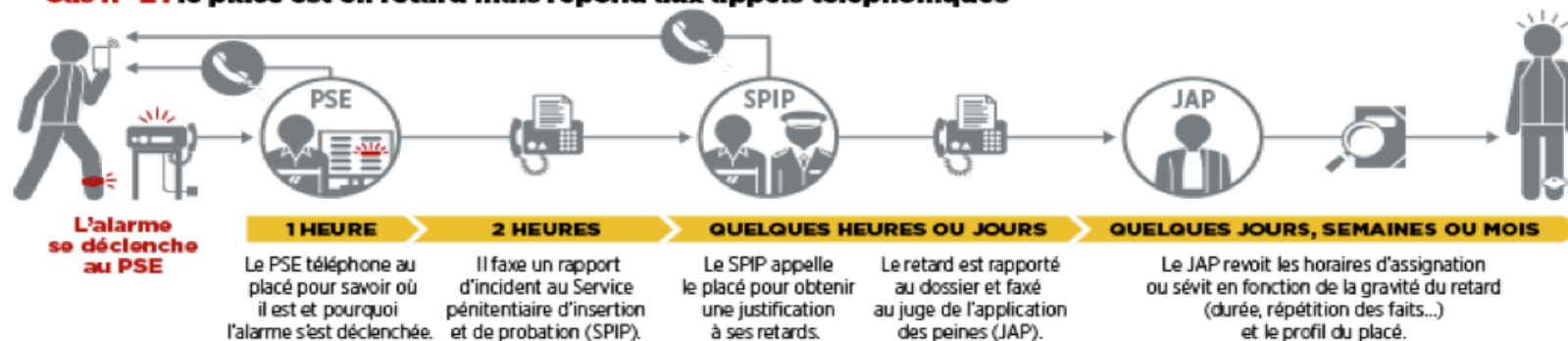
**1867**

C'est le nombre de personnes qui n'ont pas respecté les contraintes de leur bracelet et qui ont été renvoyées en prison ou en semi-liberté.

### Cas n° 1 : le bracelet est cassé ou ne fonctionne plus



### Cas n° 2 : le placé est en retard mais répond aux appels téléphoniques



### Cas n° 3 : le placé est en retard et ne répond pas aux appels téléphoniques



Infographie : Hénéd Bouilly